

PPR INFO N° 52



Bulletin d'information de la Propriété Privée Rurale

**INDICE DES
FERMAGES 2025
123,06**

WEBINAIRE

**Facturation
électronique
partie 2 :
jeudi 23 juillet
9h30**

FERMETURE DES BUREAUX

**du 10 au 24
août**

Projet de loi d'urgence agricole : la Fédération reste mobilisée

Le projet de loi d'urgence pour la protection et la souveraineté agricoles poursuit son parcours parlementaire. Après son adoption par l'Assemblée nationale dans une version très favorable à la Safer, une version plus favorable au propriétaire a ensuite été adoptée par le Sénat, sans doute en partie grâce à la mobilisation de la Fédération.

La Fédération a fait entendre sa voix à plusieurs étapes du processus législatif, notamment lors d'une audition par la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale le 28 avril, puis lors d'une audition conjointe au Sénat le 22 mai aux côtés de l'Association française de droit rural et du Conseil supérieur du notariat.

Notre attention porte plus particulièrement sur les dispositions relatives au foncier et aux prérogatives des Safer. Nous avons exprimé de fortes réserves sur l'article 12, notamment en raison des incertitudes entourant les ventes en démembrement de propriété et la protection des transmissions intrafamiliales jusqu'au quatrième degré.

Nous avons également alerté sur l'extension des pouvoirs de la Safer envisagée à l'article 13, qui ferait évoluer son champ d'intervention sur les conclusions de baux emphytéotiques. Cette évolution apparaît totalement contraire à l'objectif affiché de simplification et risque de complexifier les procédures pour un nombre limité de situations.

Enfin, par un amendement gouvernemental, le projet de loi reprend en partie la proposition de loi du député Dufau en exigeant des notaires instrumentaires des projets de vente d'effectuer auprès de la Safer deux déclarations d'intentions d'aliéner séparées — pour les biens préemptables d'une part, et les biens non préemptables de l'autre — lorsque les deux types de biens sont physiquement distants sur le terrain, donc non contigus. Cette ventilation du prix permettrait ainsi à la Safer de séparer le bâti du non bâti et de ne préempter que les terres.

Évidemment, nous sommes totalement opposés à cette mesure. Le texte doit désormais faire l'objet d'un examen en commission mixte paritaire ; la vigilance reste donc de mise.

N'hésitez pas à sensibiliser et informer vos parlementaires et élus locaux sur le caractère néfaste de certains articles de ce projet de loi.

Recommandations sur le guichet unique de la haie

La mise en application du guichet unique de la haie a été décalée de juillet à septembre 2026. Le SDPPR du Finistère, en première ligne sur ce sujet, formule les recommandations suivantes:

- Possibilité d'être présent ou représenté lors de cet inventaire du bocage
- Obtenir la communication du document de cadrage et les contours de la mission d'inventaire, notamment pour tenir compte des exclusions prévues par le décret dans le cadre de la définition de la haie
- Possibilité pour tout propriétaire de réaliser son inventaire scientifique par un bureau d'études agréé, notamment dans le cadre d'un PSG bocager
- Obtenir le statut et le sort des données privées issues de l'inventaire
- Être destinataire du projet modifiable de compte rendu de l'inventaire réalisé, sur demande formulée par le propriétaire

Le SDPPR du Finistère est également en cours de dépôt d'un recours contre l'arrêté préfectoral permettant de pénétrer dans les propriétés privées sans préavis : des contacts sont en cours avec l'OFB pour faire évoluer le texte.

Si vous n'avez reçu aucune information, aucune convocation sur la mise en place de ce guichet unique, contactez votre préfet.

Nouveau moyen de communication vidéo : le point de vue de la PPR

Toujours dans l'objectif d'améliorer sa communication et de toucher un plus large public, la Fédération lance désormais un nouveau format vidéo « le point de vue de la PPR ». Des vidéos de quelques minutes pour apporter un éclairage pratique et réactif sur les dossiers qui nous concernent. Ce format permettra également de partager la position de la PPR sur les enjeux du moment. Retrouvez-le sur le site internet dans l'onglet actualités.



[Le point de vue de la PPR – Propriété Privée Rurale](#)



Site internet : mise en place d'une veille juridique

Sur notre site internet, vous pouvez désormais consulter les actualités de la Fédération. En plus des podcasts, des vidéos, des revues de presse, une veille juridique a également été mise en place. N'hésitez pas à vous y rendre régulièrement.

➡ **Veille juridique – Propriété Privée Rurale** ⬅

2ème webinaire sur le thème de la facturation électronique - posez vos questions avant l'évènement

Après un premier « rendez-vous du propriétaire » sur la présentation de la réforme de la facturation électronique et son champ d'application, un second webinaire aura lieu le **23 juillet à 9h30. Envoyez vos question avant l'évènement à accueil@propriete-rurale.com**. Les invitations ont été envoyées.

Fermeture des bureaux du 10 au 24 août

Les bureaux seront fermés du 10 au 24 août. Pendant cette période, vous pouvez toujours envoyer un courriel à accueil@propriete-rurale.com. Nous vous répondrons dès notre retour.



Parution de la revue 501 et diffusion d'un kit média

Le numéro 501 de la revue est en cours de distribution.

Vous trouverez en pièce jointe la Une, l'édito et le sommaire pour diffusion. Si vous avez des idées d'articles, faites-nous-en part.

Un kit média (en pièce jointe) est désormais disponible pour diffusion auprès de potentiels annonceurs.

Nous vous souhaitons un excellent été